

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 25 juin 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, viceprésidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Procuration(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Sébastien ZAEGEL

ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s):

Madame Michèle ESCHLIMANN Absent(s):

Monsieur Etienne BURGER Rapporteur:

N° CD/2018/034 -040 - Ressources humaines

> Élections professionnelles : proposition de maintien du paritarisme, fixation du nombre des représentants au CT et au CHSCT, et de modalités de vote

Après avis favorable du Comité technique réuni le 5 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- fixe le nombre de représentants du personnel :
- au Comité Technique : à 12 titulaires et 12 suppléants,
- au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : à 10 titulaires et 10 suppléants.
- décide de maintenir le paritarisme numérique au sein des instances représentatives du personnel, et par conséquent de fixer le nombre de représentants de la collectivité :
- au Comité Technique : à 12 titulaires et 12 suppléants,
- au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : à 10 titulaires et 10 suppléants.
- décide le recueil, pour le Comité Technique et pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'avis des représentants de la collectivité.
- décide recourir au vote électronique comme modalité unique d'expression des suffrages.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Aurélie LACQUEMENT

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180625-lmc1119190-AU-1-1

Acte certifié exécutoire au : 28/06/18

Le Président, Frédéric BIERRY